

République Française

Département de la Loire

Ville de CRAINTILLEUX



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 4 avril, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Georges THOMAS, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 mars 2024

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 14  
Présents : 13  
Procurations : 1  
Votants : 14

Présents :

**Délibération n° 20**

**Présents** : Georges THOMAS, Frédéric CHAUX, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Philippe GREGOIRE, Catherine BERTHERAT, Stéphanie LUAIRE, Arnaud VASSAL, Anne-Laure SEUX, Odile MASSON

**Absents excusés** : Christiane ROCHEDIX

**Absents non excusés** : /

**Secrétaire de séance** : Odile MASSON

**OBJET :**

**Pouvoirs :**

**Investissements  
2024**

Mandants

Christiane ROCHEDIX

Mandataires

Odile MASSON

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 15 mars 2024, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200750-20240404-2024-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Monsieur le Maire présente les investissements 2024 et propose de solliciter les subventions auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département de la Loire et tout autre organisme qu'il jugera nécessaire pour les projets suivants :

NATURE DU PROJET	MONTANT (TTC)
Informatique mairie Sauvegarde externe	936,00 €
Chemin des Courlis Accès pompiers	26 581,20 €
Jeux d'enfants jeu KOMPAN	7 585,66 €
Citerne eau de pluie	10 568,03 €
Installation lampes LED	20 700,00 €
Chauffage école Installation 5 pompes à chaleur	43 699,10 €
Chauffage périscolaire Installation pompe à chaleur	18 892,06 €
Chauffage salle des fêtes Installation pompe à chaleur	18 639,47 €
Route Unias Potelets	9 979,20 €
	157 580,71 €

*Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide*

*A l'unanimité*

- *d'approuver les investissements comme exposés ci-dessus,*
- *d'autoriser le Maire à solliciter les subventions comme exposé ci-dessus,*
- *de charger le Maire de toutes les formalités.*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Les membres ont signé au registre

Pour extrait conforme

Le Maire,  
Georges THOMAS

